

**SFR**

Jusqu'à 100 € de remboursement

Sur les frais de résiliation (frais de fermeture de service et/ou frais d'engagement) de votre ancien accès Internet français ou de votre Box 5G SFR ou RED by SFR

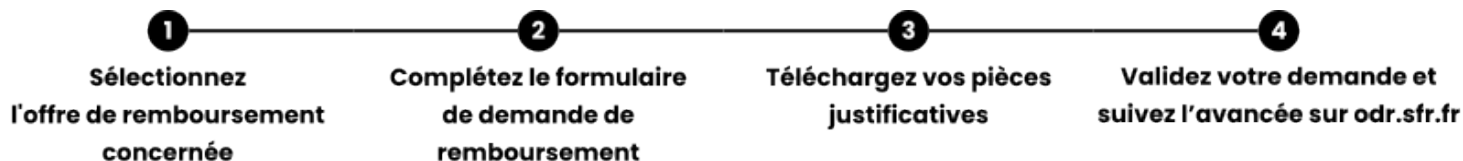
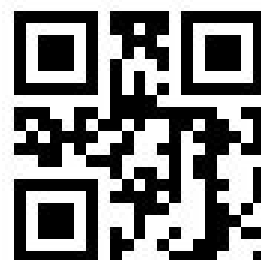


Offre valable à partir du 06/01/2026

Connectez-vous sur
odr.sfr.fr

OU

Flashez
le QR code :



Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- Vous êtes nouveau client SFR, ou vous êtes client SFR ou RED by SFR Box 5G, et vous avez choisi une offre Fibre SFR. Client n'ayant pas déjà bénéficié d'une ODR sur les offres Fibre SFR.
- Vous avez souscrit à l'offre SFR à partir du 06/01/2026.

Jusqu'à 100 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 90 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
 - Si vous êtes Nouveau Client Fibre SFR :
Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet français datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la résiliation.
 - OU
 - Si vous êtes client SFR ou RED by SFR Box 5G, et vous avez choisi une offre Fibre SFR :
Joignez une copie de toutes les pages de clôture de votre ancien abonnement Box 5G datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la résiliation de votre ancienne offre.
(version numérique téléchargeable sur votre espace client)
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Offre soumise à conditions, valable exclusivement en France métropolitaine, réservée aux nouveaux clients souscrivant à une offre Fibre SFR et réservée aux clients SFR ou RED by SFR Box 5G souscrivant à une offre Fibre SFR, valable à partir du 06 janvier 2026. Remboursement dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet français et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet français, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe) sous réserve de l'envoi des pièces justificatifs dans les 90 jours. Offre non cumulable avec une autre offre de remboursement Fibre.

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_SFR_FRAIS_DE_RESILIATION_DU_06_JANV0003